

Dossier d'Interventions Ultérieures  
Entité: Bâtiment D – 2 logements et 1 commerce

CONSTRUCTION D'IMMEUBLES DE LOGEMENTS ET COMMERCE

Chaussée de Wavre, 198  
1050 Ixelles



Réalisé par le bureau de coordination sécurité:



Bureau d'Etudes PS2 sprl  
Rue Auguste Lannoye 43/201  
1435 Mont-Saint-Guibert

[www.bureaups2.com](http://www.bureaups2.com)

## Tables des matières

QU'EST-CE QU'UN DOSSIER D'INTERVENTIONS ULTÉRIEURES .....	3
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE, INFORMATIONS SUR LES INTERVENANTS.....	4
Description de l'ouvrage : .....	4
Informations sur les intervenants :.....	6
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE L'OUVRAGE :.....	7
L'Architecture :.....	7
Les Contrôles périodiques : .....	7
LES ACCÈS À L'OUVRAGE.....	8
Les accès voitures.....	8
Les accès vélos .....	10
Les accès piétons.....	11
Les sorties de secours.....	12
Les accès aux services d'incendie ou aux secours .....	17
L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT.....	18
Les toitures .....	18
Les façades.....	22
L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT .....	23
Les locaux techniques.....	23
L'égouttage .....	31
Les dispositifs de lutte contre l'incendie.....	31
Les travaux de démolition, de transformation et d'extension .....	31
Les gaines techniques, faux-plafonds et autres équipements cachés .....	31
Déménagements / Emménagements : .....	31
ANNEXES .....	32
Liste des entreprises.....	32
Dossier As-Built .....	33
Dossier SIAMU .....	36
ENTITÉ : D.XX.YY .....	37

## QU'EST-CE QU'UN DOSSIER D'INTERVENTIONS ULTÉRIEURES

*(en abrégé D.I.U.) ?*

Le Dossier d'Intervention Ulérieure (D.I.U.) trouve son origine dans l'Arrêté Royal du 25 janvier 2001 (M.B. du 7/02/2001), section IV, sous-section III, et est défini précisément dans les articles 34 à 36.

Ce dossier contient notamment les éléments utiles en matière de sécurité à prendre en compte lors d'éventuels travaux ultérieurs et est bien entendu adapté aux caractéristiques de l'ouvrage.

La section VI de l'Arrêté Royal du 25 janvier 2001 (modifié par les Arrêtés Royaux du 19 janvier 2005 et du 22 mars 2006), précise la transmission, la mise à disposition et la réclamation du DIU.

En résumé, ce dossier sera réclamé :

- 1) au propriétaire par le notaire lors transmission de l'ouvrage (totale ou partielle).
- 2) au propriétaire par le coordinateur lors de nouveaux travaux entrepris.
- 3) au propriétaire par le locataire si celui-ci peut effectuer des travaux dans le bien.

Ce dossier est **un complément** aux dossiers As Built remis par les auteurs de projet et les entreprises.

**Pour les spécifications techniques des appareils installés, ainsi que pour les modes d'emploi et notices d'entretien, veuillez consulter les documents remis par l'entreprise, l'architecte et le Maître de l'Ouvrage lors de la réception technique de l'ouvrage.**

La situation d'un bâtiment évoluant au cours du temps, ce dossier doit être **régulièrement mis à jour**. L'organe de gestion de cet ouvrage nous semble être la personne indiquée pour la consultation, la détention et la transmission de ce document.

A ce titre, les plans d'architecture (as built) ainsi que les plans de stabilité et de techniques spéciales (dernier indice) qui ont été remis au Maître de l'Ouvrage par les bureaux concernés donneront une vue d'ensemble de l'ouvrage et constituent le point de départ avec ce D.I.U. de toute transformation ou intervention ultérieure.

## DESCRIPTION DE L'OUVRAGE, INFORMATIONS SUR LES INTERVENANTS

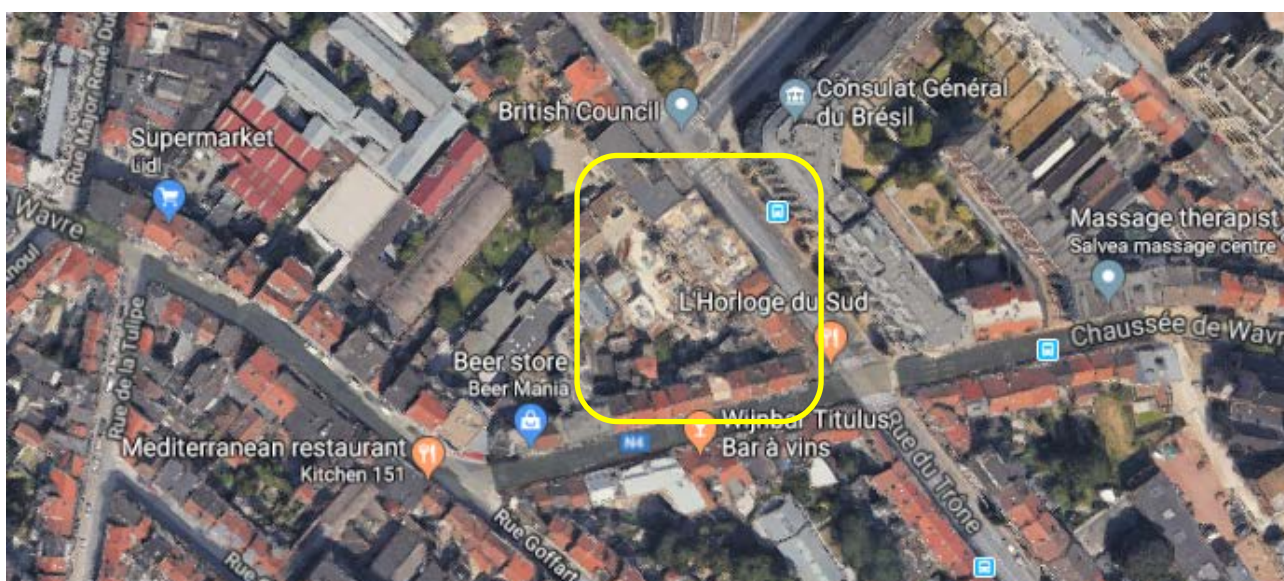
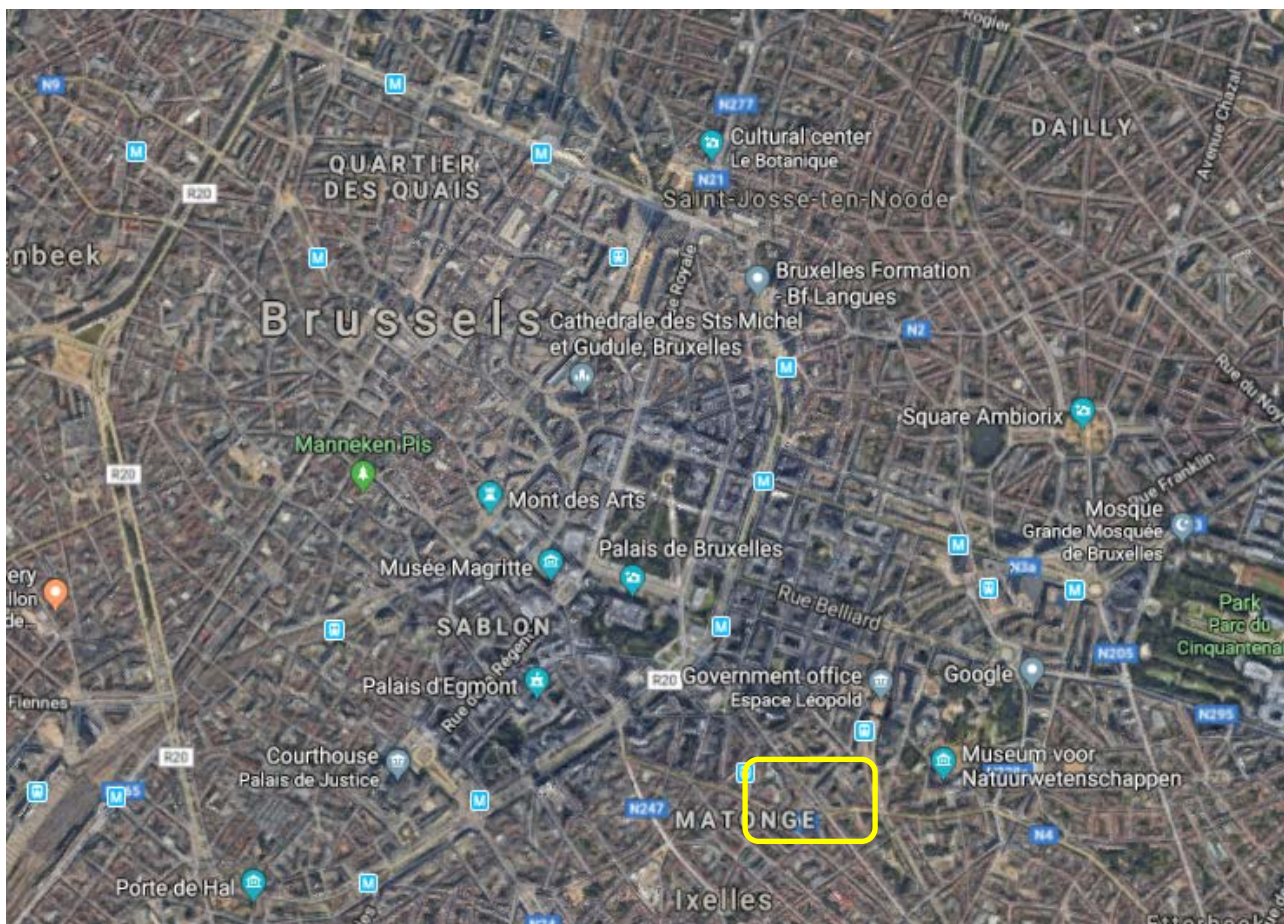
### Description de l'ouvrage :

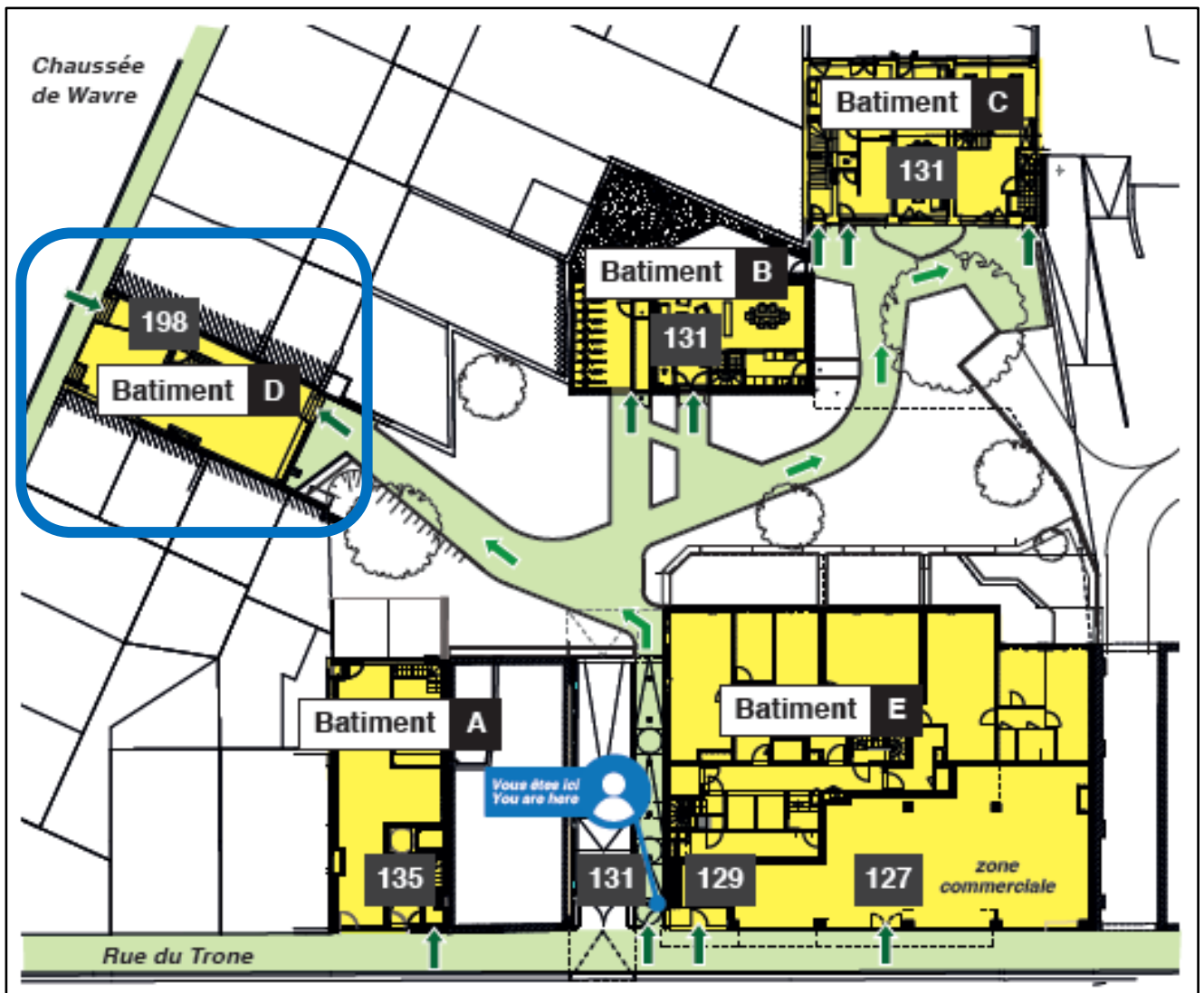
Les travaux consistent en la démolition partielle d'immeubles existants pour une transformation de ceux-ci en logements et commerces multiples.

Les immeubles sont désormais identifiés A, B, C, D et E.

Un sous-sol est commun aux entités B, C et E.

Un espace de circulation et de détente a été créé à l'intérieur de cet ensemble en format Ilôt.





### Informations sur les intervenants :

Les coordonnées des intervenants lors de la conception et de la réalisation de ces ouvrages sont les suivantes :

- **Coordonnées du Maître de l'ouvrage :**  
Building Project Partner sa  
Nieuwenhovestraat 18A  
8540 Deerlijk  
Tél.:  
Fax: 056 24 80 89
  
- **Coordonnées de l'Auteur de Projet – Bureau d'Architecture des bâtiments A, B, C et D**  
Planomatic  
Email : [architecture@planomatic.be](mailto:architecture@planomatic.be)  
Tél.: +32 2 230 11 20  
Fax: +32 2 230 05 14
  
- **Coordonnées du coordinateur sécurité & santé**  
BUREAU D'ETUDES PS2 sprl  
Rue Auguste Lannoye 43/201  
1435 Mont-Saint-Guibert  
Email : [info@bureaups2.com](mailto:info@bureaups2.com)  
Tel: 010/65 31 31  
Fax: 010/65 17 27  
Web : [www.bureaups2.com](http://www.bureaups2.com)  
Représenté par : Monsieur Olivier Louette
  
- **Coordonnées de l'entreprise Générale**  
JACQUES DELENS  
Avenue du Col-Vert 1  
1170 Watermael-Boitsfort  
Email : [info@jacquesdelens.be](mailto:info@jacquesdelens.be)  
Tél.: 02/566.96.00  
Fax: /

La liste des entreprises sous-traitantes est reprise en annexe 1.

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE L'OUVRAGE :

### L'Architecture :

- Cet ouvrage rénové se caractérise par sa façade ayant gardé l'aspect original
- Les toitures sont sécurisées contre les chutes de hauteur par des éléments individuels de protection (toitures en pentes, crochets d'échelles).
- Les vitrages (ouvrants et fixes ainsi que les garde-corps vitrés) sont conformes à la norme NBN S23-002.
- Les ferronneries, allèges et garde-corps sont conformes à la NBN B03-004.

### Les Contrôles périodiques :

- Ces contrôles légaux des équipements de protection individuelle contre les chutes, des points d'ancrage, des lignes de vie, des échelles, doivent être réalisés suivant la législation en vigueur et ces documents seront tenus à disposition des utilisateurs par le Maître de l'Ouvrage ou son représentant.
- Les contrôles légaux des installations électriques et détection incendie doivent être réalisés suivant la législation en vigueur et ces documents seront tenus à disposition des utilisateurs par le Maître de l'Ouvrage ou son représentant.

Pour la stabilité et les techniques spéciales, nous renvoyons aux dossiers As Built de ces spécialités.

Pour toute intervention ultérieure, se référer au dossier As-Built de l'élément concerné par votre intervention. Les fiches techniques, mode d'emplois et autres explications y sont regroupées pour votre sécurité.

**LES ACCÈS À L'OUVRAGE**

**Les accès voitures**

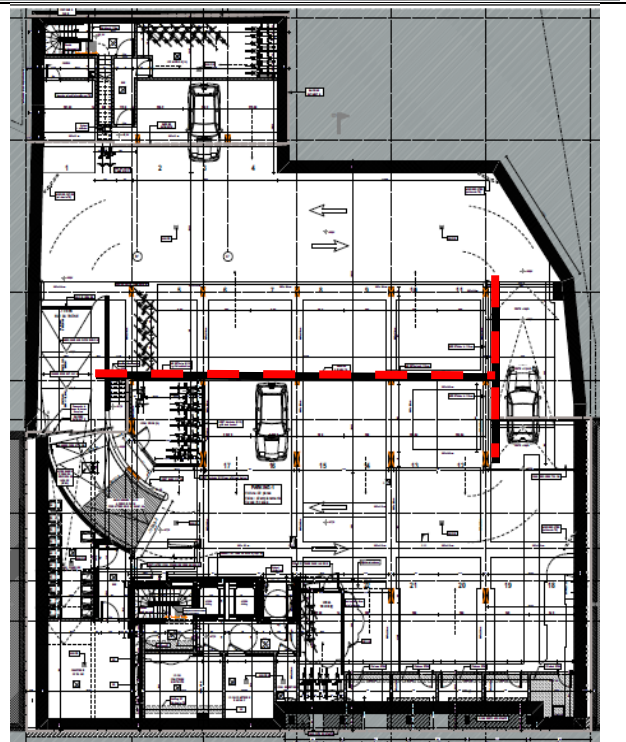
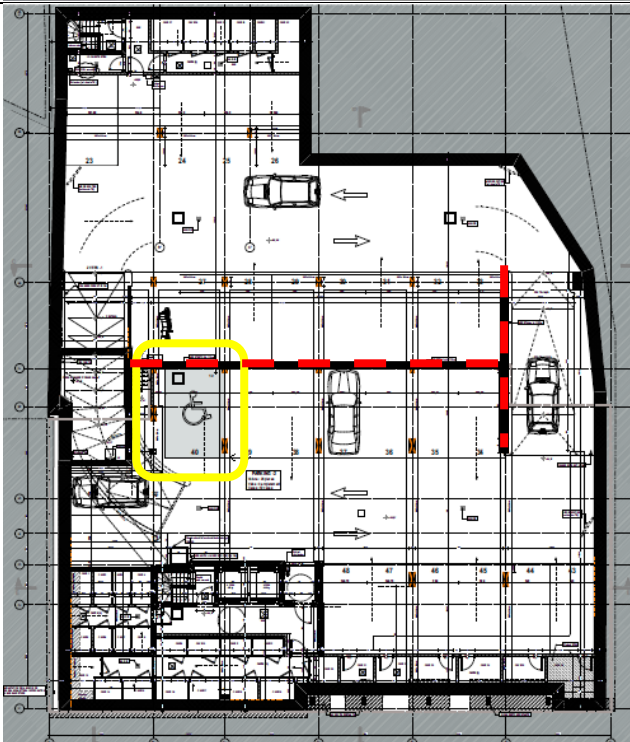
Accès	Dimensions l x h	Remarques
L'accès au parking se fait au départ de la rue du Trône, entre les numéros 131 et 135. L'ouverture s'effectue à l'aide d'une télécommande.	250 X 220	Les sous-sols sont divisés en « demi-niveaux » -1 et -2. Les emplacements de parking numérotés sont localisés aux sous-sols du bâtiment E. Les techniques et locaux spéciaux de ce sous-sol ne concernent cependant que les entités B, C et E. 1 emplacement est réservé à une personne à mobilité réduite



Des détecteurs de présence se chargent d'allumer automatiquement les éclairages



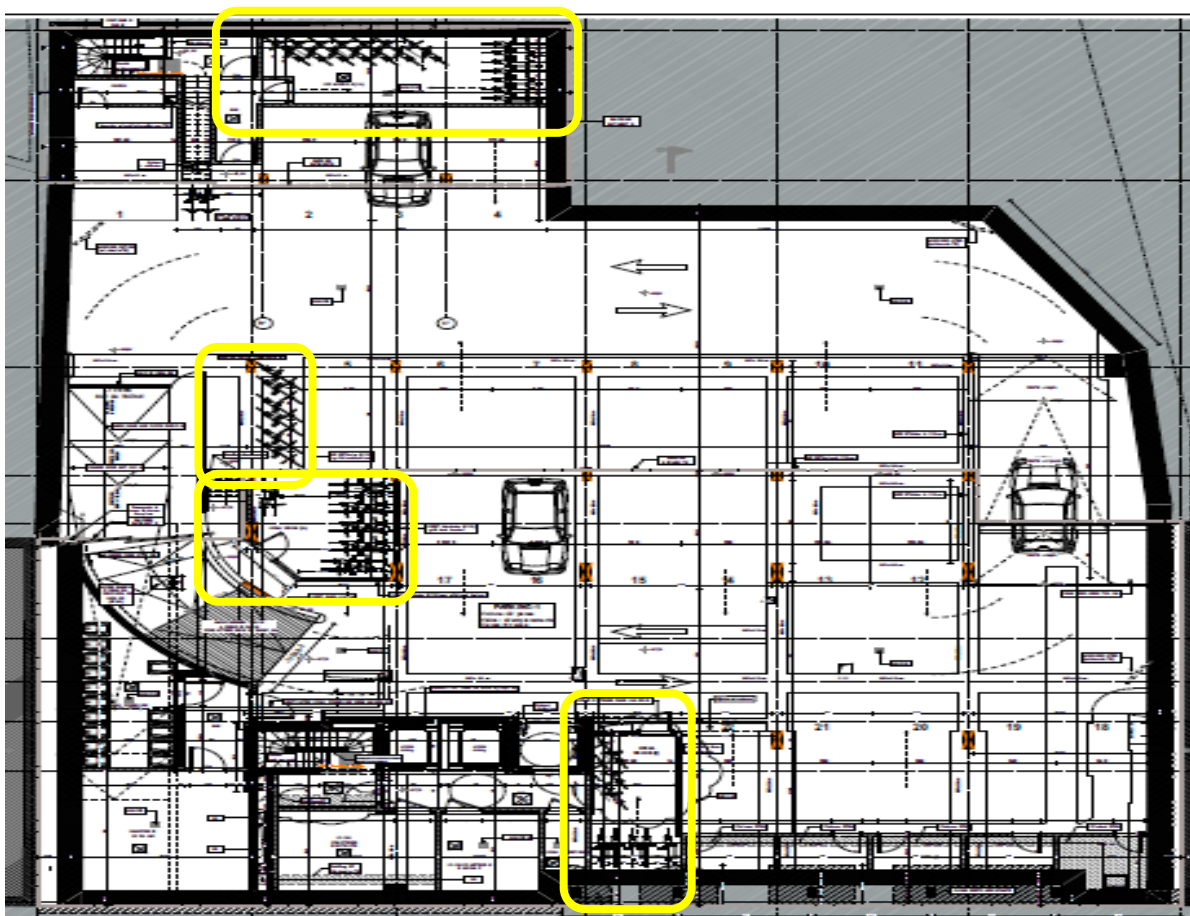
Les emplacements des autos sont numérotés



Interventions ultérieures possibles	Moyens de prévention
Travaux au niveau des grilles d'accès	Affichage d'une activité en cours en bas de la rampe Balisage du trottoir si emprise sur celui-ci
Travaux en hauteur (mécanisme porte, éclairage, détection présence, détection incendie,...)	Travaux sur échelle ou escabelle pour une durée très limitée uniquement. Travaux sur échafaudage
Travaux de marquage au sol	Prendre connaissance des fiche de sécurité et fiche techniques des produits utilisés. Etre formé à l'utilisation des machines utilisées

## Les accès vélos

Situations	Adresse	Remarques
Différentes zones d'emplacements pour les vélos sont identifiées dans les garages en sous-sol du bâtiment E	Rue du Trône 131	Les vélos peuvent accéder aux emplacements spécifiques par l'entrée des garages (sous bat E).



Emplacements vélos garages

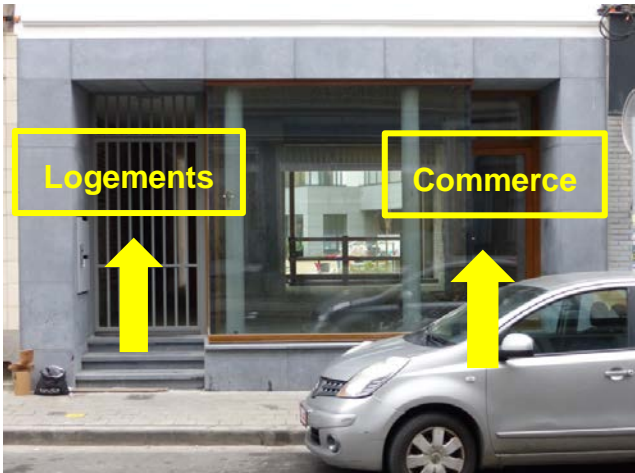



Emplacements vélos garages



Interventions ultérieures possibles	Moyens de prévention
Travaux de marquage au sol	Prendre connaissance des fiche de sécurité et fiche techniques des produits utilisés.
Travaux d'aménagements	Etre formé à l'utilisation des machines utilisées

## Les accès piétons

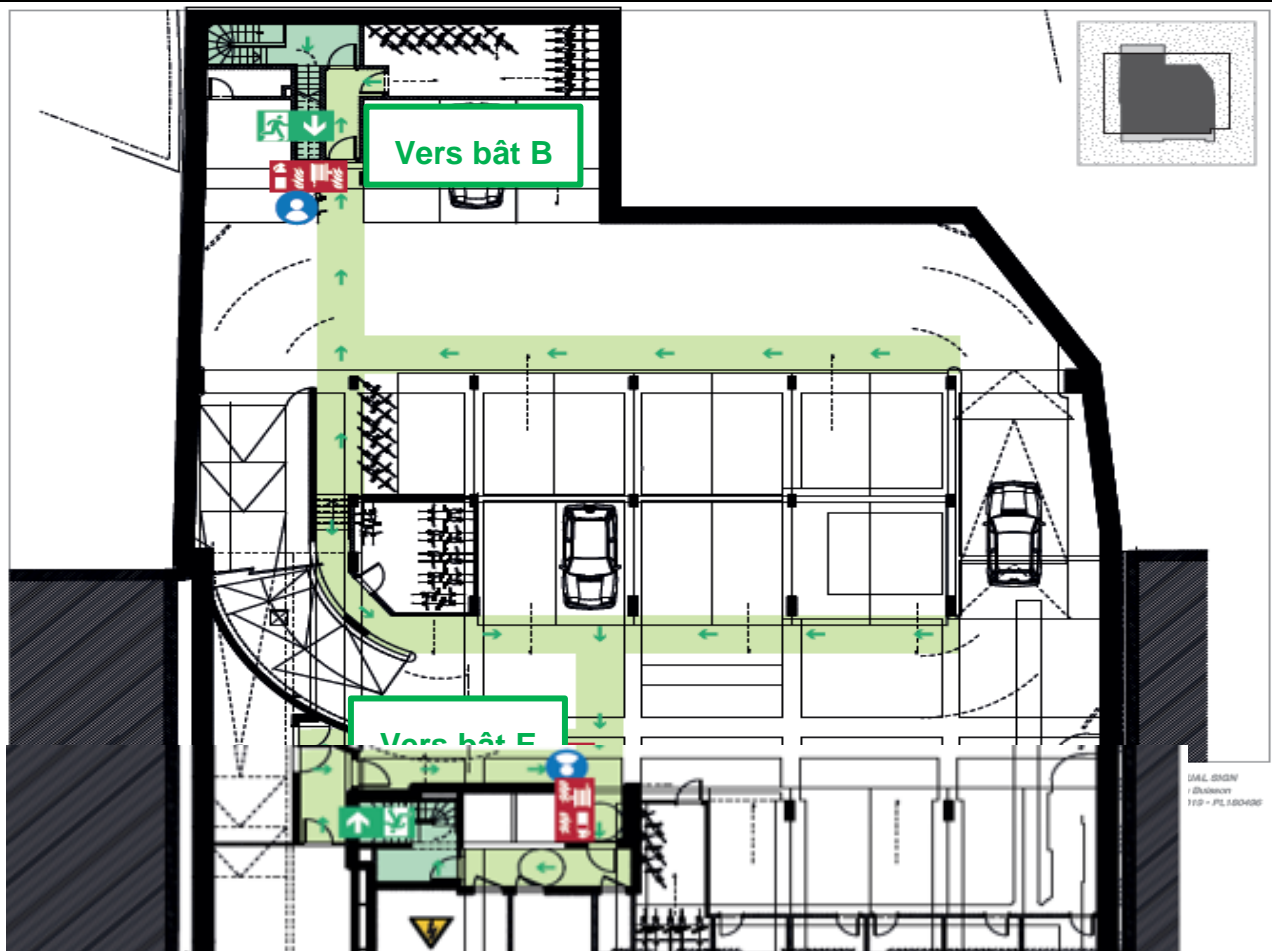
Accès	Adresse	Remarques
<p>Les piétons peuvent accéder au bâtiment par l'entrée principale ou par l'intérieur de l'îlot en provenance de la rue du Trône.</p> <p>L'accès au commerce se fait par une entrée spécifique</p>	<p>Chaussée de Wavre 198</p> <p>Rue du Trône 131</p>	<p>Le commerce et les logements bénéficient d'entrées distinctes.</p> <p>Les étages (logements) sont desservis par une cage d'escaliers uniquement</p>
<p>Depuis le rue</p> 	<p>Depuis l'intérieur d'îlot</p> 	

Interventions ultérieures possibles	Moyens de prévention
Travaux au niveau des portes ou devantures	Balisage du trottoir si emprise sur celui-ci
Travaux en hauteur (mécanisme porte, éclairage, détection présence, détection incendie,...)	Travaux sur échelle ou escabelle pour une durée très limitée uniquement. Travaux sur échafaudage

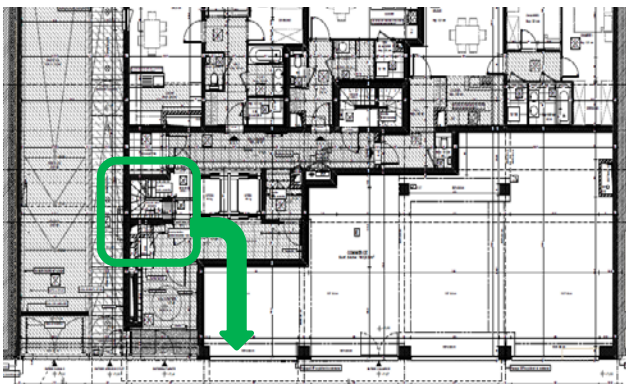
## Les sorties de secours

Situation	Remarques
<p>Les sorties de secours sont indiquées par des pictogrammes normalisés affichés aux endroits stratégiques visibles.</p> <p>Ils indiquent les directions à suivre au départ de tout endroit des communs pour atteindre le plus rapidement possible l'extérieur du bâtiment.</p>	<p><b>En cas d'incendie il est interdit d'utiliser l'ascenseur.</b></p> <p><b>Voir aussi le plan d'urgence et d'évacuation.</b></p> <p><b>Il est interdit de déplacer, modifier ou masquer les pictogrammes indiquant les sorties de secours et chemins d'évacuation.</b></p>

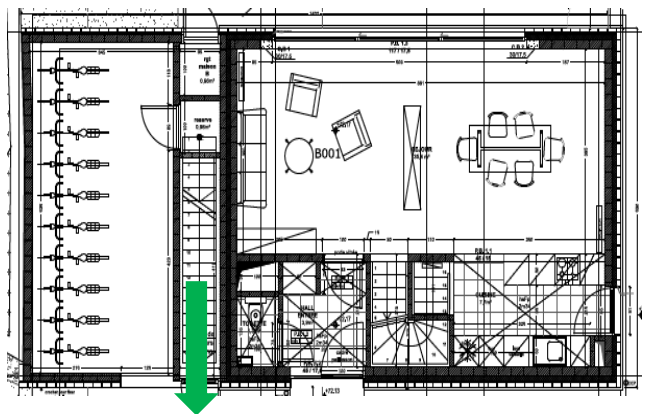
Evacuation depuis les sous-sols, caves et garages -1 et -2 (sous bat E)

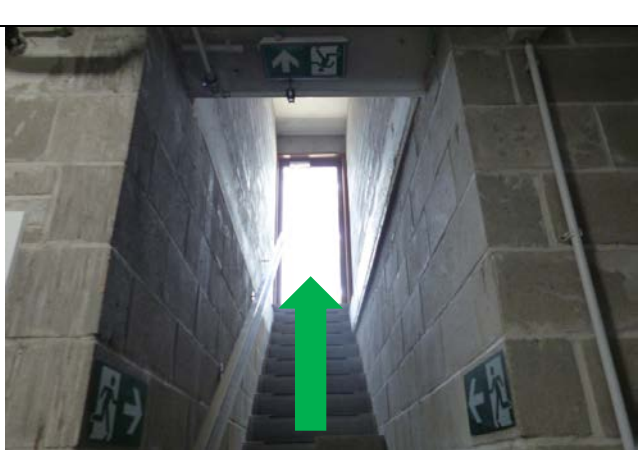
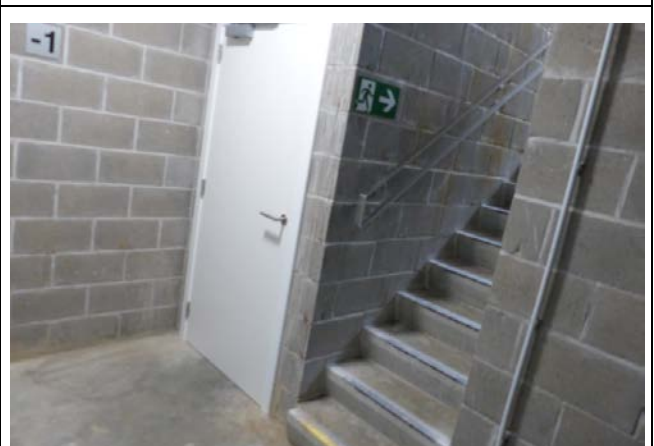
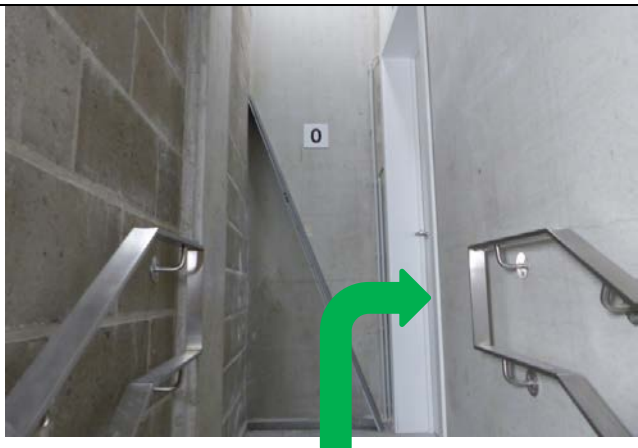


La sortie de secours des sous-sols du bâtiment E par le rez-de-chaussée du bâtiment E, directement face au hall d'entrée

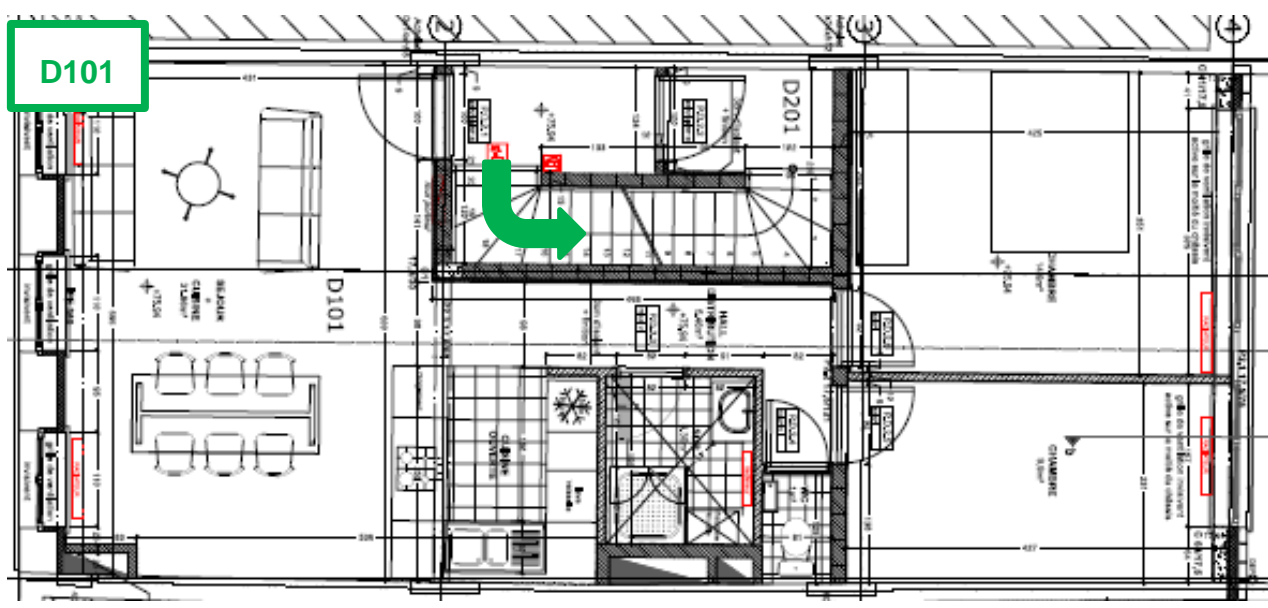
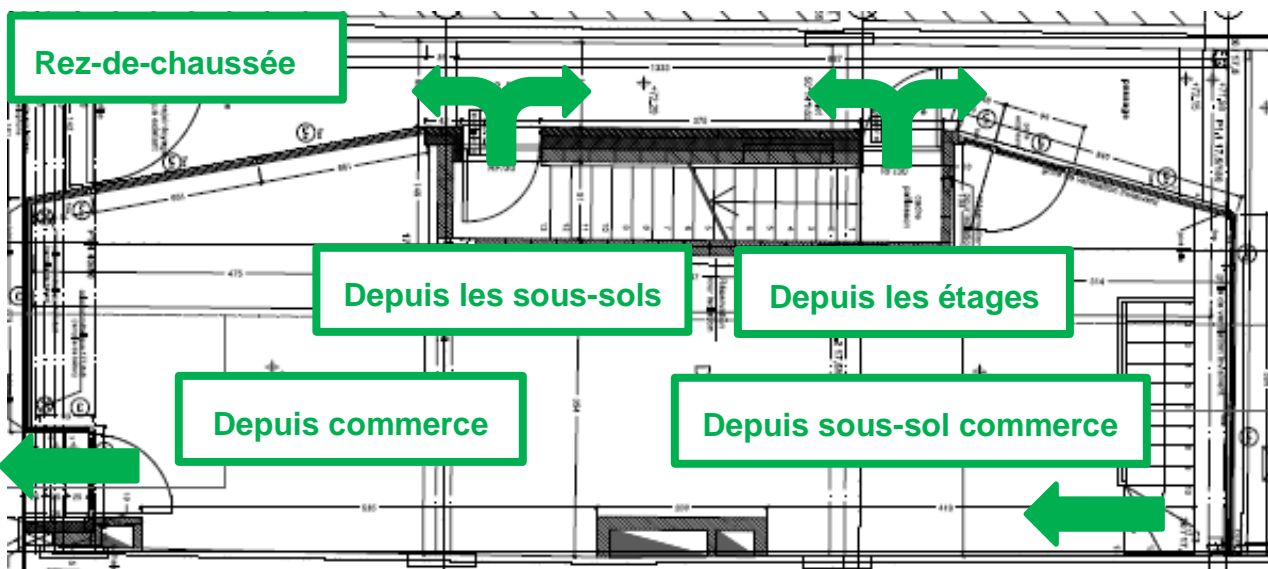
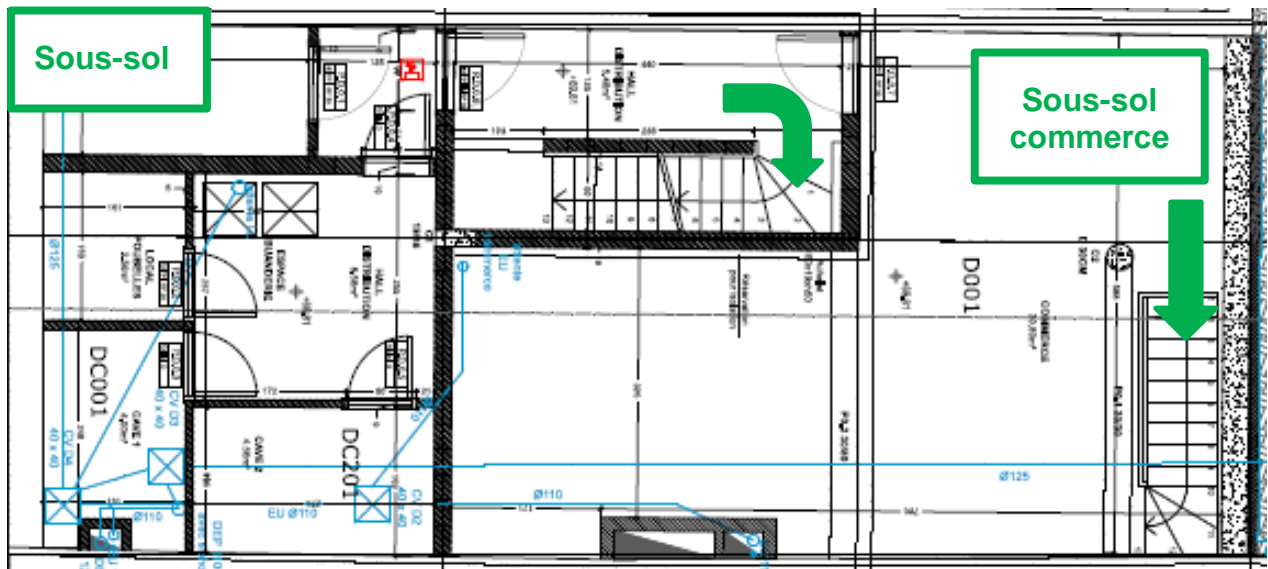


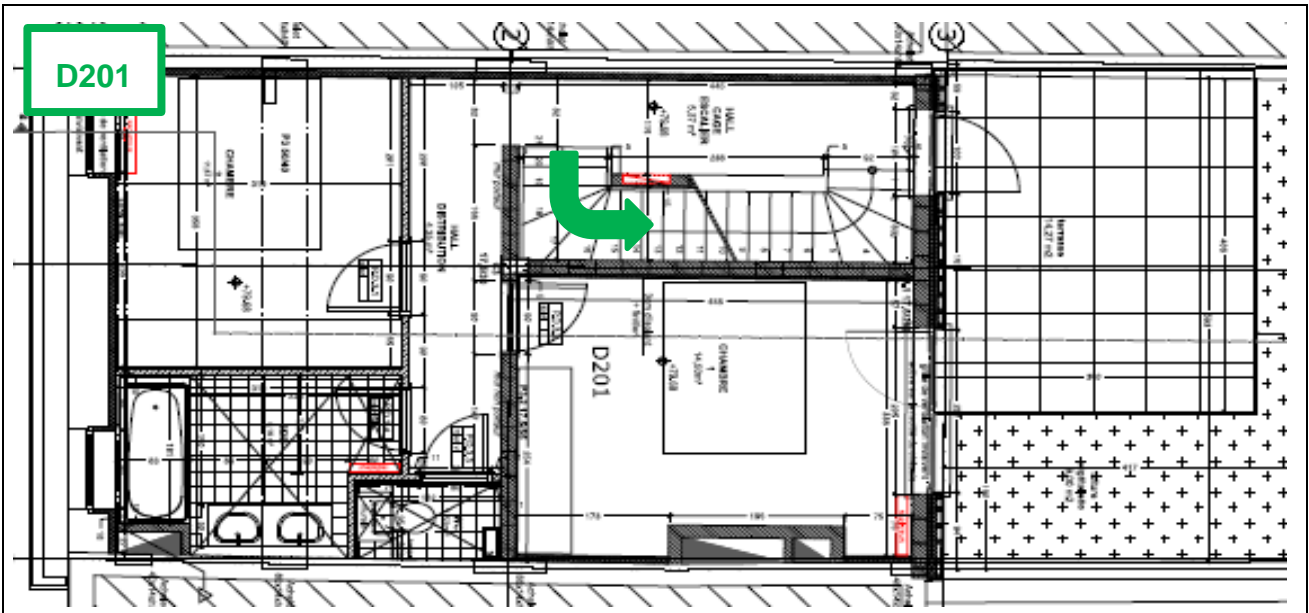
La sortie de secours des sous-sols du bâtiment E par le rez-de-chaussée du bâtiment B, à côté du local à vélos de celui-ci





Evacuation depuis les logements. La cage d'escaliers est directement accessible et représente le seul chemin d'évacuation possible. Une fois au rez-de-chaussée le choix est laissé d'évacuer vers le jardin ou vers la voirie.







**Il est interdit de déplacer, modifier ou masquer les pictogrammes indiquant les sorties de secours et chemins d'évacuation.**

Interventions ultérieures possibles	Moyens de prévention
Intervention obstruant une sortie de secours ou un chemin d'évacuation.	Annoncer impérativement cette obstruction au plus vite sur le trajet conduisant à cette obstruction. Un affichage de la direction du chemin d'évacuation praticable le plus proche doit être mis en place.
Travaux dans les cages d'escaliers	Affichage d'une activité en cours si les escaliers sont rendus inaccessibles
Travaux en hauteur (mécanisme porte, éclairage, détection présence, détection incendie,...)	Travaux sur échelle ou escabelle pour une durée très limitée uniquement. Travaux sur échafaudage
Travaux de peintures	Prendre connaissance des fiche de sécurité et fiche techniques des produits utilisés. Etre formé à l'utilisation des machines utilisées

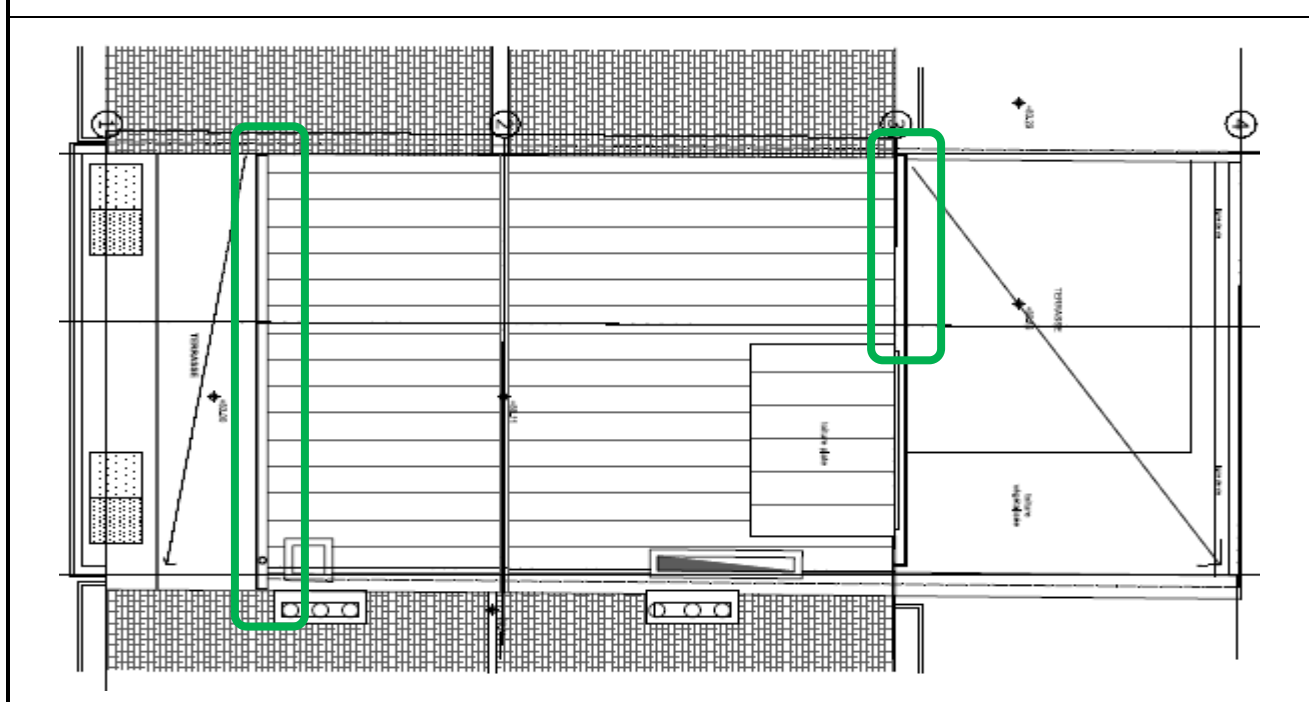
## Les accès aux services d'incendie ou aux secours

Accès	Remarques
<p>Les services de secours peuvent accéder au bâtiment par les accès piétons (voir accès piétons).</p>	<p>La centrale d'alarme incendie est localisée au rez-de-chaussée dans le bas de la cage d'escalier venant du 1<sup>er</sup> étage.</p>
	
<p>Un accès pour des véhicules d'intervention est également possible par le porche d'entrée voisin (numéro 125)</p>	<p>Une grille doit être ouverte entre les 2 propriétés. La clef est disponible auprès du syndic.</p>
	
<p><b>Interventions ultérieures possibles</b></p> <p>Intervention neutralisant les systèmes de détection ou d'alarme</p>	<p><b>Moyens de prévention</b></p> <p>Annoncer impérativement cette neutralisation aux habitants et au syndic. Le syndic annoncera si besoin cette neutralisation aux services de secours.</p>

**L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT**

**Les toitures**

Nature / Accès	remarques
<p>La toiture du bat D est couverte de Zinc et dépourvue d'éléments de sécurité</p> <p>Le seul accès possible à cette toiture est l'utilisation de nacelle élévatrice ou d'échafaudage</p>	<p>Les corniches au-dessus des terrasses sécurisées (uniquement) peuvent être atteintes grâce à l'utilisation d'une échelle pour des travaux de très courte durée et non répétitifs.</p>



Interventions ultérieures possibles	Moyens de prévention
Nettoyage de corniche au-dessus des terrasses sécurisées	Utilisation d'une échelle mobile dépassant de 1m le niveau de la corniche. Interdiction de passer de l'échelle à la toiture, rester impérativement sur l'échelle. Travaux à 2 personnes, l'une d'elle restant sur la terrasse pour maintenir le pied de l'échelle utilisée afin d'en éviter le glissement ou le basculement.
Intervention au niveau des rives de la toiture et des zingueries	Intervention à réaliser depuis une nacelle installée conformément au niveau de la voirie ou des jardins. Balisage de la zone entourant la nacelle et minimum 5m à la verticale du lieu de l'activité
<p>Toute intervention en nacelles ne peut se faire que par du personnel formé et compétent, muni d'un harnais de sécurité relié à l'un des points d'ancrages de la nacelle par l'intermédiaire d'une longe de sécurité statique aussi courte que possible.</p> <p>Le matériel ainsi que la nacelle doivent être contrôlés périodiquement conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Les intervenants doivent avoir pris connaissances des modes d'utilisation de tout le matériel.</p>	
<p>Tout échafaudage doit être assemblé par des personnes formées et compétentes.</p> <p>Tout échafaudage doit être contrôlé pour réception avant sa mise en service par une personne compétente. Ce contrôle doit être visualisé par une étiquette de contrôle apposée au pied de l'échafaudage.</p> <p>Toute personne montant sur un échafaudage doit avoir suivi une formation d'utilisateur d'échafaudage.</p> <p>Aucune modification de l'échafaudage n'est autorisée par une personne non compétente.</p>	

### La terrasse végétalisées

Nature / Accès	remarques
<p>Une terrasse végétalisée est située au 2<sup>ème</sup> étage</p> <p>L'accès à la terrasse du 2<sup>ème</sup> étage est possible depuis la terrasse privative du 2<sup>ème</sup> étage en passant le garde-corps à l'aide de 2 échelles (1 de part et d'autre du garde-corps).</p>	<p>Se sécuriser impérativement immédiatement à la ligne de vie présente sur la terrasse.</p>



Interventions ultérieures possibles	Moyens de prévention
Travaux en toiture légers, de courte durée et/ou à plus de 2m du bord de la toiture (contrôle, entretien, réparation de la couverture végétale, de l'étanchéité, d'une techniques spéciale,...)	Travaux à effectuer à l'aide d'un équipement de protection individuel reliant le travailleur à un ancrage solide ou une ligne de vie
Intervention au niveau des rives de la toiture aux 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> étages	<p>Mise en œuvre d'un échafaudage au niveau des jardins ou de la terrasse végétalisée du 2<sup>ème</sup> (voir ci-dessus accès à cette terrasse).</p> <p>Utilisation d'une nacelle avec balisage de la zone entourant la nacelle et minimum 5m à la verticale du lieu de l'activité.</p>
<p>Toute intervention sur les toitures et en nacelle ne peut se faire que par du personnel expérimenté et formé, muni d'un harnais de sécurité relié en permanence au point d'ancrage ou à la ligne de vie.</p> <p>Les équipements de protections individuelles que sont les points d'ancrages, les lignes de vies, les harnais antichute, les longes de liaisons et leurs absorbeurs d'énergie doivent être en ordre de contrôle périodique suivant la législation en vigueur.</p> <p>Toute personne utilisant ce matériel doit avoir été formée à cette utilisation et doit avoir pris connaissance des documentations et mode d'emploi spécifique rassemblés dans le dossier As-Built.</p> <p>Il est strictement interdit de pratiquer un travail sur corde à partir d'une ligne de vie.</p>	

## Les façades

Nature / Accès	remarques
<p>Les façades ne sont pas pourvues de points d'ancrages intégrés pour d'éventuelles fixations d'échafaudages.</p> <p>Les façades ne sont accessibles que moyennant l'utilisation d'échafaudages ou de nacelles élévatoires</p>	<p>Les vitrages sont conformes à la NBN S23-002.</p> <p>Les garde-corps des terrasses sont conformes à la NBN B03-004. Ils sont fixes et non-démontables</p>
	

Interventions ultérieures possibles	Moyens de prévention
Nettoyages des vitrages ouvrants	Nettoyage depuis l'intérieur des appartements
Nettoyage des vitrages fixes et extérieurs des garde-corps vitrés	<p>Nettoyage grâce à l'utilisation de matériel télescopique.</p> <p>Il est interdit de se pencher.</p> <p>Intervention possible depuis une nacelle élévatoire utilisée conformément par un personnel compétent.</p>
<p><b>Toute intervention sur les toitures et en nacelle ne peut se faire que par du personnel expérimenté et formé, muni d'un harnais de sécurité relié en permanence au point d'ancrage ou à la ligne de vie.</b></p> <p><b>Les équipements de protections individuelles que sont les points d'ancrages, les lignes de vies, les harnais antichute, les longues de liaisons et leurs absorbeurs d'énergie doivent être en ordre de contrôle périodique suivant la législation en vigueur.</b></p> <p><b>Toute personne utilisant ce matériel doit avoir été formée à cette utilisation et doit avoir pris connaissance des documentations et mode d'emploi spécifique rassemblés dans le dossier As-Built.</b></p> <p><b>Il est strictement interdit de pratiquer un travail sur corde à partir d'une ligne de vie.</b></p>	

Les locaux techniques

Interventions ultérieures possibles	Moyens de prévention
<p>Toute intervention sur toute installation</p>	<p>Toute intervention sur toute installation technique ne peut se faire que par un personnel formé et compétent</p>
	<p>Tous les outils ou machines utilisés doivent être adaptés et conformes à la tâche exécutée</p>
	<p>Tous les outils ou machines utilisés doivent être en ordre de fonctionnement et contrôlés conformément à la réglementation</p>
	<p>Les méthodes d'exécution et manuel d'entretien des fabricants doivent être respectés au pied de la lettre (voir dossier As Built)</p>
	<p>Les produits utilisés doivent être conformes aux réglementations en vigueur. Les intervenants doivent être en possession des fiches techniques et fiches de sécurité des produits.</p> <p>Les produits seront présents en quantité limitée à l'usage qui en sera fait. Si nécessaire les produits seront stockés sur des bacs de rétention afin de palier à tout risque de pollution.</p>

Les techniques privées sont installées dans les logements (chaudière, voir privatif à la fin de ce document)

Les locaux techniques communs sont installés dans les sous-sols du bâtiment.

### Compteurs électriques

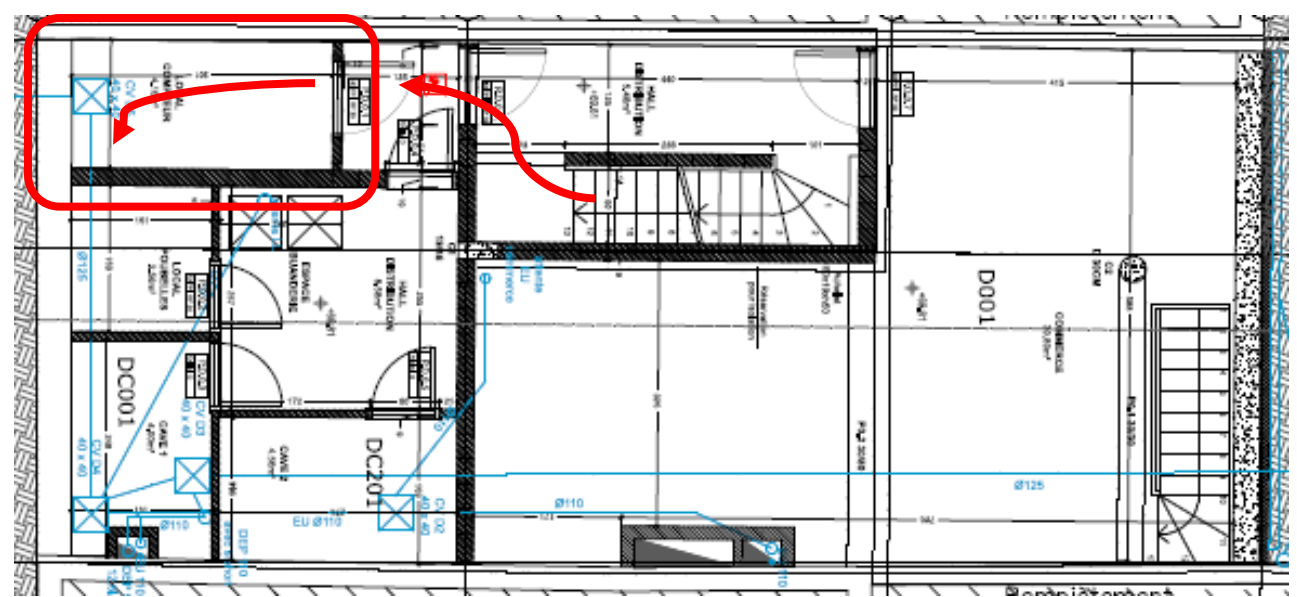
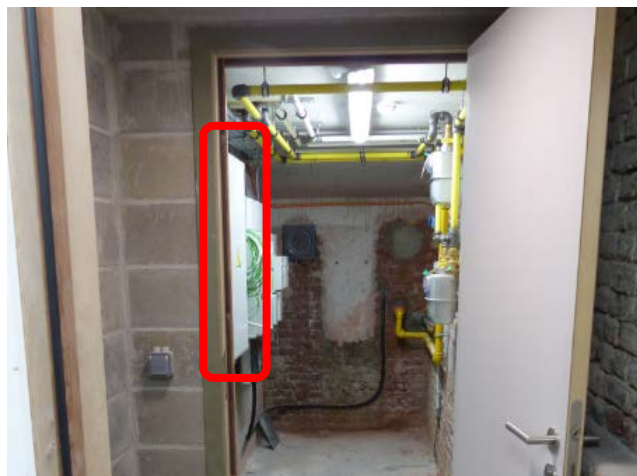
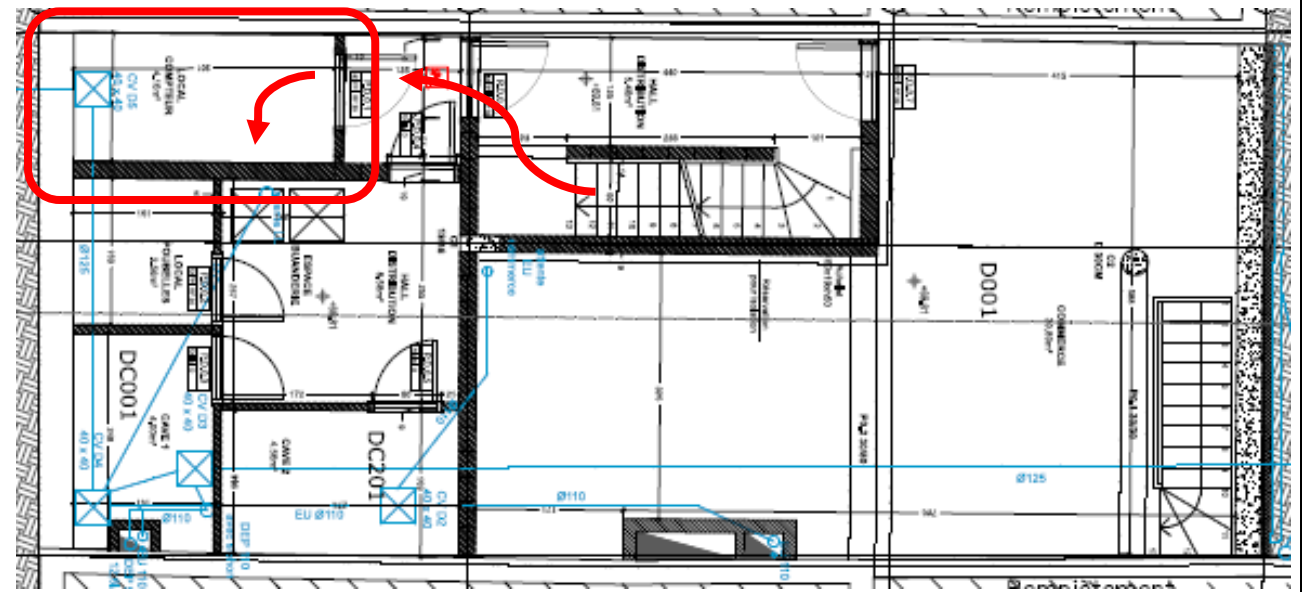
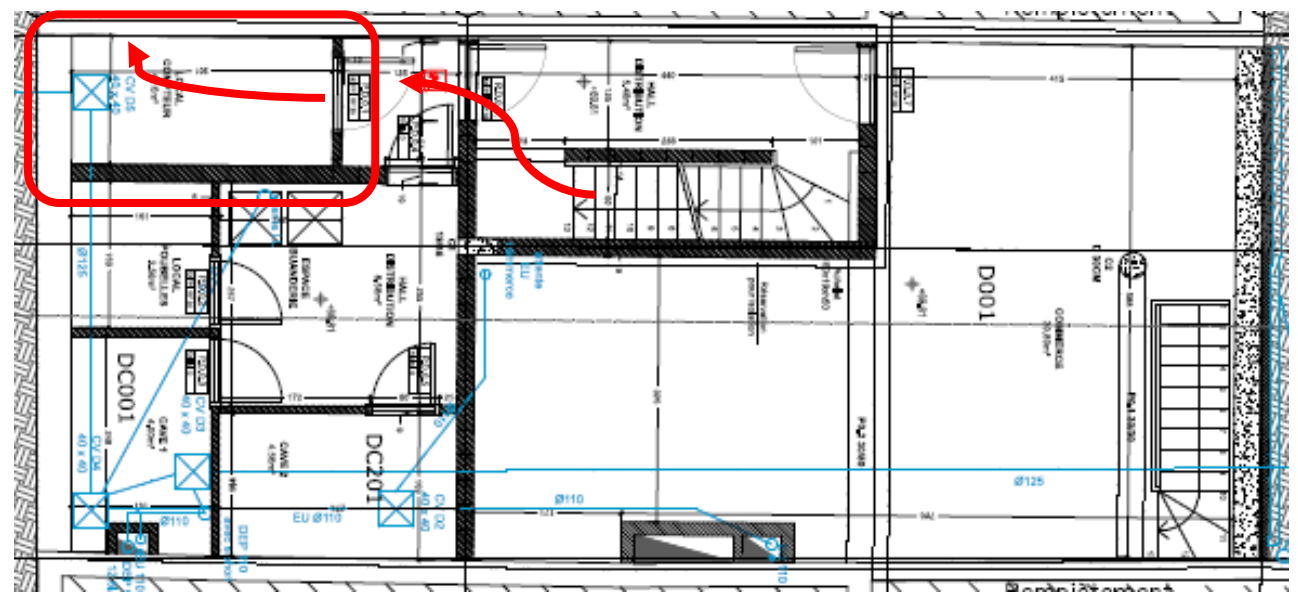


Tableau électrique basse tension (TGBT)

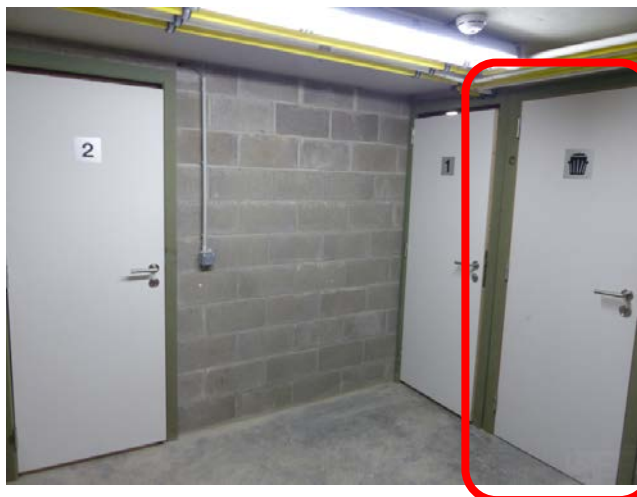
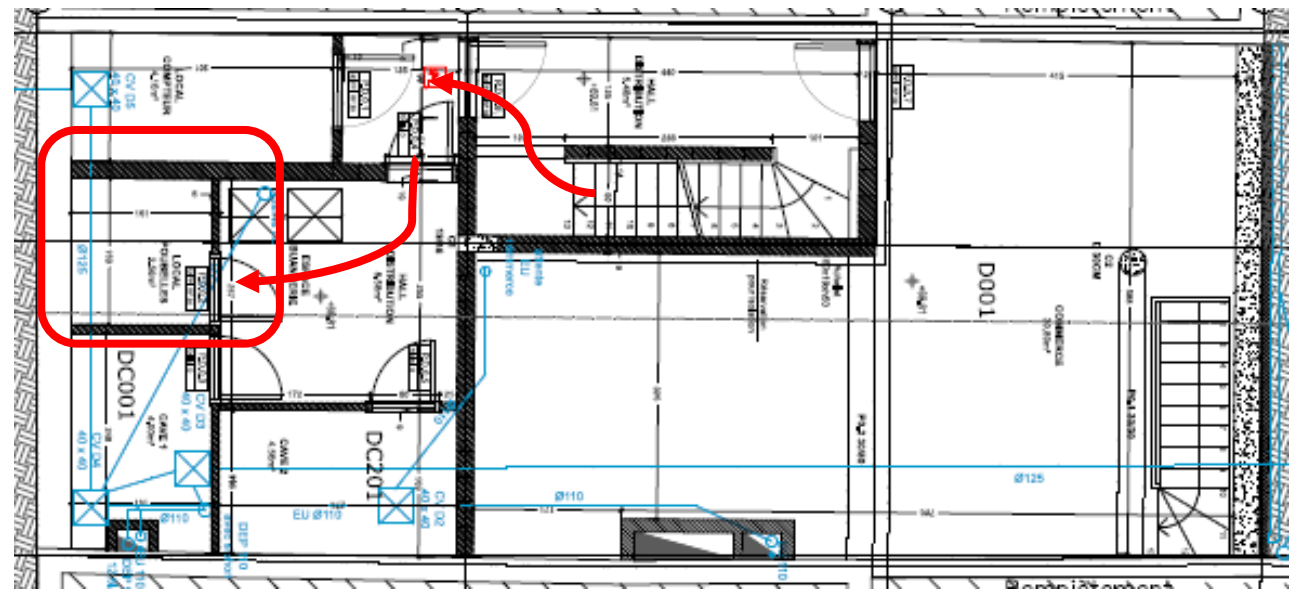




# Compteurs eau

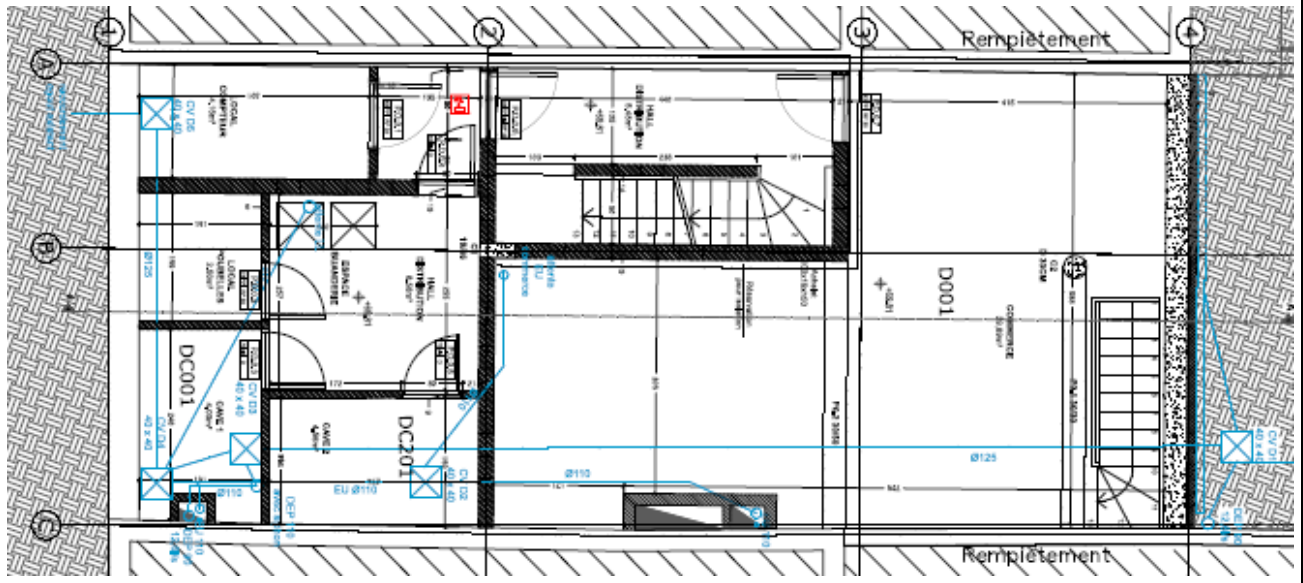


Local poubelles (face à la cave 5)





Cave commerce : sous le commerce, accessible par un escalier depuis le commerce



### L'égouttage

type	remarques
Egouttage	Veillez consulter les plans As Built pour connaître le tracé de celui-ci à travers l'ouvrage.

### Les dispositifs de lutte contre l'incendie

type	remarques
Lutte contre l'incendie	Les immeubles d'appartements et les sous-sols (parkings communs) sont équipés des moyens de détection et de lutte contre l'incendie aux différents étages (paliers communs par exemple). Les parties privatives sont équipées de détecteur de fumée conformément à la réglementation.

### Les travaux de démolition, de transformation et d'extension

type	remarques
Démolition, rainurage, forage	Consulter les plans AS Built des Entreprises Jacques Delens remis à la réception provisoire pour connaître les murs porteurs et la présence éventuelle de câbles, canalisations, ... Consulter les dispositions de l'acte de base et du règlement d'ordre intérieur Voir également les photos jointes.

### Les gaines techniques, faux-plafonds et autres équipements cachés

type	remarques
Démolition, rainurage, forage	Consulter les plans AS Built des Entreprises Jacques Delens remis à la réception provisoire pour connaître les murs porteurs et la présence éventuelle de câbles, canalisations, ... Consulter les dispositions de l'acte de base et du règlement d'ordre intérieur Voir également les photos jointes.

### Déménagements / Emménagements :

type	remarques
Déménagements	Ces opérations peuvent se faire par les escaliers et via les terrasses à l'aide d'un monte-charge. A noter que les garde-corps ne peuvent en aucun cas être enlevés sans une analyse particulière des risques et l'accord du syndic.

## Liste des entreprises

Postes	Entreprises	Téléphone
<b>Entreprise générale</b>	<b>Jacques DELENS sa</b>	02/566 96 00
Prémurs - prédalles	KERKSTOEL	014/ 50 00 31
Balcons préfabriqués	EL BETON	09/ 237 11 70
Escalier préfabriqués	DELMAR	056/ 98 04 00
Enduits et plafonnages	AKAPRO	071/ 38 50 08
Carrelages, faïences et tablettes de fenêtres	AVM CARLINO	02/ 427 61 00
Electricité	CCELEC	04/ 247 17 27
Sanitaire - HVAC	STERCKX	02/ 346 16 96
Ferronneries	DESIGN ART	0475/ 37 10 60
Pierres naturelles	SAINT JEAN	02/ 384 24 23
Parquets	GIRONDIN FRERES	010/ 45 21 10
Terrassements	GRONDWERKEN DE MEUTER	02/ 582 13 44
Cloisons et faux-plafonds en plaques de plâtre	ISOTRIM	071/ 34 32 64
Echelles	JOMY	02/ 771 13 72
Menuiseries extérieures - châssis/bardages bois	DUMAY-CANARD	071/ 64 42 50
Peintures	LAURENTY	04/ 239 64 64
Hourdis	MEGATON	054/ 33 45 11
Pieux	Olivier FUNDERINGSTECHNIEKEN	059/ 36 00 66
Recépage pieux	RVL	067/ 33 10 17
Chapes et dalles polies	SEBM	02/ 478 71 34
Etanchéité de toitures plates	TORTOLANI	02/ 652 00 25
Eléments préfabriqués (colonnes, poutres,...)	VERELST	015/ 75 21 28
Portes blindées	ASSA ABLOY-MANUFAR	058/ 23 41 01
Toitures à versants	JDR TOITURES	
Toitures végétales	IBIC	03/ 870 42 16
Cloisons en bloc de plâtre	CLOISONS COLELLA	0479/ 39 34 41
Signalétique	ACTUAL SIGN	02/ 257 18 28
Cuisines équipées	MDP	04/ 387 67 19
Menuiseries intérieures	MDP	04/ 387 67 19

<b>TABLE DES MATIERES - DOSSIER AS-BUILT</b>		
<b>GENERALITES</b>	-	Liste des sous-traitants et fournisseurs
	-	Rapport PEB Final
<b>A</b>	<b>STABILITE</b>	
A1	Plans As-built du bureau d'étude	
A2	Plans des prédalles et prémurs	
A3	Plans des hourdis	
A4	Plans des balcons préfabriqués	
A5	Plans des escaliers préfabriqués	
A6	Rapports de tests des garde-corps	
<b>B</b>	<b>ARCHITECTURE</b>	
B1	Plans du bureau d'architecture	
B2	Plans d'égouttage	
B3	Plan des abords et plantations	
B4	Cuisines équipées	
	-	Plans des cuisines
	-	Fiche technique des électroménagers
	-	Mode d'emploi des électroménagers
B5	Fiches techniques	
B6	Façades en pierres naturelles	
B7	Plans divers	
	-	Plans des toitures végétales et aménagement
	-	Plan portail entrée parking
<b>C</b>	<b>SANITAIRE</b>	
C1	Plans des installations sanitaires	
C2	Modes d'emploi	
	-	Stations appartement BUDERUS
	-	Adoucisseur
	-	Pompes de relevage
C3	Fiches techniques	
C4	Attestations diverses	
	-	Rapport de test de mise sous pression
	-	Rapport de réception installation électrique
	-	Schémas hydraulique adduction et évacuation
	-	Les notices d'entretien
	-	Les notices d'utilisation
	-	Le carnet de bord des installations ( adoucisseur et pompes )
	-	

<b>D</b>	<b>CHAUFFAGE</b>		
D1	Plans des installations de chauffage		STERCKX
D2	Modes d'emploi		STERCKX
	-	Thermostat d'ambiance des appartements	
	-		
D3	Fiches techniques		STERCKX
D4	Attestations diverses		STERCKX
	-	Attestation conformité réseau distribution gaz	STERCKX
	-	Réception PEB de l'installation de chauffage	STERCKX
	-	Rapport de qualité d'eau	STERCKX
	-	Rapport de test de mise sous pression	STERCKX
	-	Rapport de réception installation électrique	STERCKX
	-	Rapport de mise en route et réglage de la chaufferie	STERCKX
	-	Rapport des équilibrages	STERCKX
	-	Schémas hydrauliques et aéraulique avec mesure des débits et réglage	STERCKX
	-	Rapport de mise en route des stations satellites	STERCKX
	-	Les notices d'utilisation	STERCKX
	-	Les notices d'entretien	STERCKX
	-	Le carnet de bord des installations	STERCKX
<b>E</b>	<b>VENTILATION</b>		
E1	Plans des installations de ventilation		STERCKX
E2	Modes d'emploi		STERCKX
E3	Fiches techniques		STERCKX
E4	Attestations diverses		STERCKX
	-	Schémas hydrauliques et aéraulique avec mesure des débits et réglage	STERCKX
	-	Rapport de mise en route et réglage ventilation et groupe	STERCKX
	-	Rapport des équilibrages	STERCKX
	-	Les notices d'utilisation	STERCKX
	-	Les notices d'entretien	STERCKX
	-	Le carnet de bord des installations	STERCKX

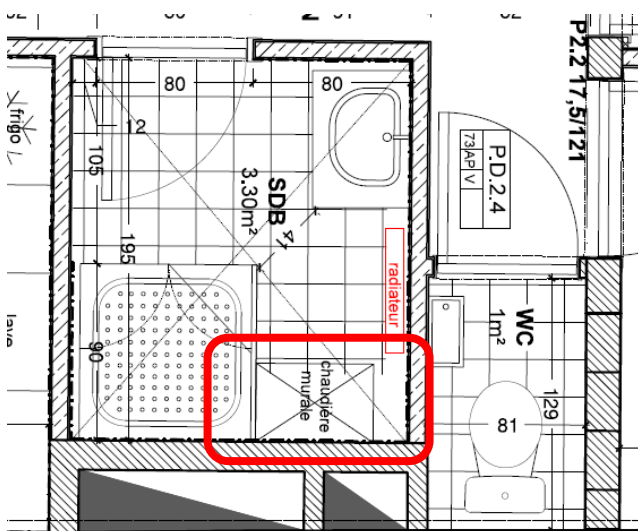
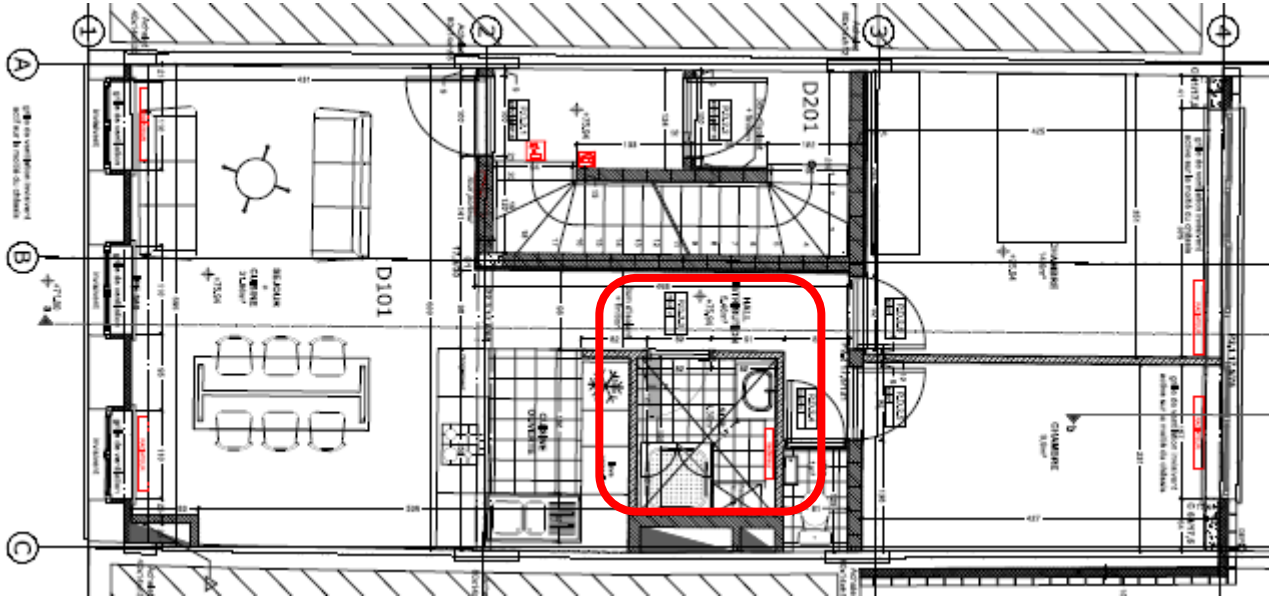
<b>F</b>	<b>ELECTRICITE</b>	
F1	Plans des installations électriques appartements	CCELEC
F2	Schéma unifilaire	CCELEC
F3	Plans des installations électriques des communs	CCELEC
F4	Schéma unifilaire	
F5	Modes d'emploi	CCELEC
	- Poste de vidéo-parlophonie des appartements	CCELEC
	- Poste de vidéo-parlophonie hall d'entrée	CCELEC
	- Centrale incendie	CCELEC
F6	Fiches techniques	CCELEC
F7	Attestations diverses	CCELEC
	- Rapport de réception électrique tableau	CCELEC
	- Rapport de mise en service centrale incendie	CCELEC
	- Rapport de mise en service de la vidéo-parlophonie	CCELEC
	- Les notices d'utilisation	CCELEC
	- Les notices d'entretien	CCELEC
	- Le carnet de bord des installations	CCELEC
	- Rapport de dépoussiérage des tableaux communs	CCELEC
<b>G</b>	<b>ASCENSEURS</b>	
G1	Plans des installations des ascenseurs	KONE
G2	Rapports de contrôle final	KONE
<b>H</b>	<b>DOSSIER SIAMU</b>	



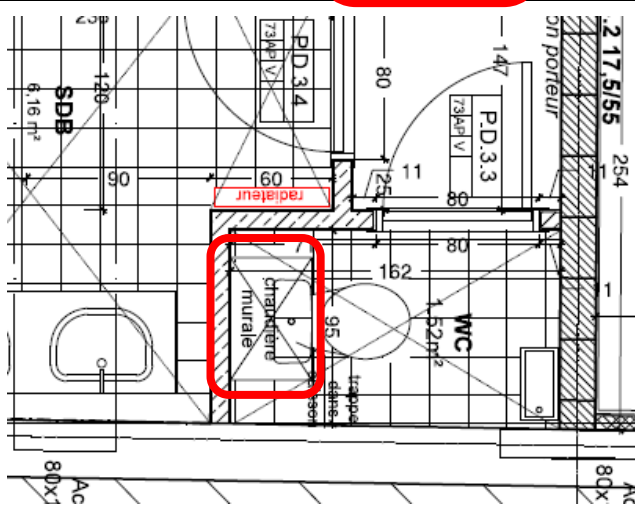
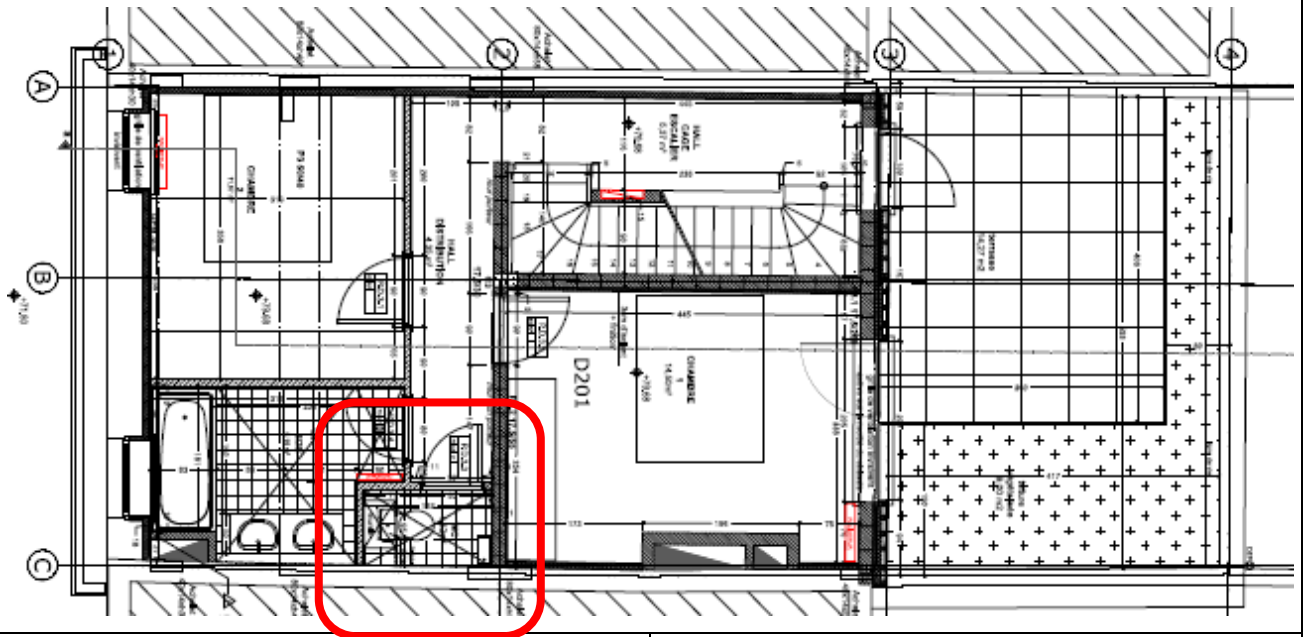
<b>TABLE DES MATIERES - DOSSIER SIAMU</b>		
<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>OK</b>
<b>1</b>	<b><u>Demande de permis d'urbanisme - Changement de plan</u></b>	OK
<b>2</b>	<b><u>Plans de situation et d'évacuation</u></b>	OK
<b>3</b>	<b><u>ELECTRICITE</u></b>	OK
	-Documents de contrôle des installations électriques	OK
	-Fiche technique appareils d'éclairage de secours	OK
<b>4</b>	<b><u>HVAC</u></b>	
	- Attestation gaz	OK
	- Fiche technique des clapets coupe-feu	OK
	- Fiche technique des chaudières	OK
<b>5</b>	<b><u>DETECTION INCENDIE</u></b>	
	- Document de réception de la détection incendie	OK
	- Fiche technique de la détection incendie	OK
	- Fiche technique colonne incendie	OK
	- Fiche technique des détecteurs de fumées autonomes	OK
<b>6</b>	<b><u>ASCENSEURS</u></b>	
	- Déclaration de conformité des ascenseurs	OK
	- Fiche technique et plans des ascenseurs	OK
		OK
<b>7</b>	<b><u>FICHES TECHNIQUES DIVERSES</u></b>	OK
	- Exutoires de fumées	OK
	- Portes anti-effraction entrée des appartements	OK
	- Isolation thermique en panneaux composites - Heraklith	OK
	- Fiche technique mousse de polyuréthane ignifuge	OK
	- Fiche technique panneaux de Promatect pour caissons et faux-plafonds	OK
	- Fiche technique des fermetures en Promat trémies au rez-de-chaussée	OK
	- Barrière pare-flammes sous les balcons entre étages	OK
<b>8</b>	<b><u>MENUISERIES INTERIEURES</u></b>	
	- Fiche technique des portes coupe-feu	OK
	-Attestation de placement des portes coupe-feu	OK
<b>9</b>	<b><u>SECURISATION DES TOITURES ET TERRASSES</u></b>	
	-Attestation de réception des potelets d'ancrage et lignes de vie	OK

**Chaufferie :** Les chaudières murales individuelles sont installées dans la salle de bain au R+1 (D101) ou dans les WC au R+2 (D201) de chaque appartement.

D101



D201



Accès et sortie par la porte d'entrée de l'appartement

Evacuation par le noyau central via l'escalier

En cas d'incendie l'utilisation de l'ascenseur est interdite

Tous les châssis doivent être nettoyés depuis l'intérieur du logement avec un matériel adéquat. Il est strictement interdit de se pencher au-dessus des garde-corps